

UFC-Que Choisir Argenteuil

Travaux de rénovation énergétique

Quel est le premier réflexe à avoir avant de débuter des travaux de rénovation énergétique?

Avant de débuter les travaux, il est essentiel de vous rendre sur le site officiel "France Renov" : https://france-renov.gouv.fr

Le site vous permettra de vous informer, de trouver les coordonnées de professionnels RGE « Reconnu Garant de l'Environnement » de se faire accompagner par un conseiller France Renov... C'est la première étape à respecter lors du début du projet, avant de débuter la recherche de devis et bien sûr les travaux.

Comment rechercher un professionnel sérieux et compétent ?

Le premier réflexe peut être de faire confiance au bouche à oreille. Si vous faites appel à un professionnel choisi sur un annuaire, vérifiez qu'il dispose d'une adresse physique et qu'il ait pignon sur rue. Il doit également être inscrit au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés (RCS). Vous pouvez vérifier la solidité de sa société sur des sites tels que www.societe.com ou www.infogreffe.fr.

Comment vérifier que le professionnel est assuré ?

N'hésitez pas à demander les attestations d'assurance à tous les professionnels qui interviennent sur le chantier. Chacun d'entre eux doit avoir souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle (RCP) et, pour les travaux importants, une assurance responsabilité civile décennale (RCD).

2 éléments essentiels sont à vérifier sur ces documents : la période de validité et le secteur d'activité couvert.

Comment vérifier qu'un professionnel du bâtiment est « RGE » ?

Pour bénéficier de certaines aides, primes ou prêts, vous devez confier les travaux de rénovation énergétique à un professionnel du bâtiment qualifié "RGE".

Malheureusement, certains "margoulins" se disent "RGE" sans l'être réellement. Dans ce cas, vous perdez le bénéfice d'aides auxquelles vous aviez droit. C'est pourquoi il est nécessaire de vérifier par vous-même si le professionnel est bien qualifié "RGE".

Pour cela, vous pouvez aller sur le site "France Renov" :

https://france-renov.gouv.fr/annuaires-professionnels/artisan-rge-architecte

A retenir:

Avant de débuter vos travaux de rénovation, consulter le site « France Rénov ».

Vérifier que le professionnel est sérieux et compétent.

Vérifier que le professionnel est assuré.

Vérifier qu'il s'agit d'un professionnel du bâtiment « RGE » si vous voulez bénéficier de certaines aides.